



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

Caen, le 17 MARS 2005



SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES
RÉGIONALES

SM

Affaire suivie par S. MOSSÉ

Tél. : 02 31 30 65 35

solange.mosse@basse-normandie.pref.gouv.fr

COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION DE REDYNAMISATION MOULINEX

♦♦♦♦♦

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2005

Le comité de suivi prévu par la convention de redynamisation des sites et bassins d'emploi de Basse-Normandie affectés par la fermeture totale ou partielle des usines Moulinex, signée le 1^{er} février 2002, s'est réuni le 17 février 2005, sous la présidence de M. Cyrille SCHOTT, Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados.

Étaient présents :

- Mme Corinne FERET, vice-Présidente du Conseil régional de Basse-Normandie, représentant M. Philippe DURON, Président ;
- M. Michel CAMUX, Préfet de l'Orne ;
- M. Marc MEUNIER, Secrétaire général de la Préfecture de la Manche, représentant M. Nicolas DESFORGES, Préfet de la Manche ;
- M. Martin GUTTON, Secrétaire général pour les affaires régionales ;
- M. Jean-Léonce DUPONT, 1^{er} vice-président du Conseil général du Calvados, représentant Mme Anne d'ORNANO, Président ;
- M. Jean-Claude LEMOINE, 1^{er} vice-président du Conseil général de la Manche, représentant M. Jean-François LE GRAND, Président, accompagné de Mme Dominique LEROY, directrice du Développement économique ;
- Mme Christine ROIMIER, Présidente de la Communauté urbaine d'Alençon, Maire d'Alençon, Membre du Comité d'expansion du département de l'Orne, représentant M. Gérard BUREL, président du Conseil général de l'Orne ;
- M. Claude LETEURTRE, Député-Maire de Falaise, Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, accompagné de M. Bruno COUTANCEAU, Directeur de cabinet ;

- M. Patrick GOMONT, Maire de Bayeux, accompagné de M. Sylvain POTIER et de Mme Delphine THEBAULT ;
- M. Jean-Yves COUSIN, Député du Calvados ;
- Mme Valérie LEPELTIER, attachée parlementaire, représentant M. Rodolphe THOMAS, Député-Maire d'Hérouville-Saint-Clair ;
- M. Maurice DROULIN, Président du Conseil Économique et Social Régional ;
- M. Laurent SIMON, Chargé de Mission Développement économique, représentant M. Christian BANSARD, Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- M. Jean-François LE QUERLER, Président de Synergia, et représentant M. Luc DUNCOMBE, Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer ;
- M. Jean-François TROPRES, Responsable de la Mission de Développement Économique au Conseil Général du Calvados, représentant M. Yves MOSSÉ, directeur général des services ;
- M. Michel BOVE, Délégué à la Reconversion ;
- MM. LE GOFF (DDTEFP du Calvados), BEUAN (DDTEFP adjoint du Calvados), CHARRIER (DDTEFP de l'Orne), FAUVEL (DDTEFP adjoint de la Manche) ;
- M. Laurent SIMON, Chargé de Mission Développement économique, représentant M. Christian BANSARD, Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- M. PRUD'HOMME de la Mairie de CARPIQUET, représentant M. Daniel MORIN, Maire ;
- M. FOUCHER, Président de la CCI de Caen, et représentant M. Georges CORNIER Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie, accompagné de M. TOURVIELLE, Directeur général, et de M. LEMOIGNE, responsable industrie ;
- M. SCHIEB, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Auge, représentant M. Christian FOUGERAY, Président ;
- M. J. BRIEL, représentant M. Jean-Louis DESTANS, Président de l'ÉPF Normandie ;
- M. Arnaud CACQUEVEL, Chargé de Mission MIRE Orne, et représentant M. Bernard NIEL, Commissaire régional à l'Industrialisation ;
- M. Philippe AUSSANT, chargé de mission de la SHEMA, accompagné de M. David CANDRE, représentant M. Alain KENDIRGI, Directeur ;
- M. Bernard SAUVAGE, Assistant industrie, représentant M. Pierre LEVERRIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Flers Argentan ;
- M. Frédéric MARTIN, de la Trésorerie Générale, représentant M. Michel COTTEN, Trésorier Payeur Général ;
- M. Jean-Yves MASSON, Secrétaire général de Orne Développement, représentant M. Michel LE GLAUNEC, Président ;
- M. G. HUARD, de la Chambre de Métiers du Calvados, représentant M. Serge TURPIN, Président ;
- M. Jean-Jacques FIX, président de SOFIREM Conseil, accompagné de Mme Sophie BARATIN ;
- M. Jean-Pierre BRIAND, président de GERIS Consultants, accompagné de M. Pierre ANDRIEU ;
- M. Jacques DROUARD, Directeur régional Adjoint de l'ANPE ;
- M. Jean-Michel BLANCHARD, Président du MEDEF de Basse-Normandie ;
- Mme Carole MORIN, du MEDEF Calvados ;
- M. G. LESELLIER, de la Banque de France, représentant M. Michel TANTOT, Directeur régional ;
- M. Yves DERRIEN, Directeur régional de la Banque du développement des PME ;
- M. Gérard AMIEL, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie ;
- Mme Marie Gisèle CHEVALIER et M. Jean-Pierre BRUNET, de la CFDT, représentant M. Daniel JAMME, Secrétaire général de l'Union Régionale ;

- M. Jean-Pierre LANCHAS, de la CFE-CGC, représentant M. Jean-Luc CHAUSSAVOINE, Président de l'Union régionale ;
- M. Jean-Louis JUTAN, du SYDIS, accompagné de Mme Maguy LALIZEL et M. Lucien DE JAEGHER ;
- M. Jean-Louis FURON, Secrétaire régional de la CGT, accompagné de M. Thierry LEPAON, M. Lionel MULLER ;
- M. D. CRESCENT, de Calvados Stratégie, représentant M. Pascal ALLIZARD, Président ;
- M. Patrice HUBERT, Chef de service au Conseil régional de Basse-Normandie ;
- Melle Dominique CHABAUD, Directrice des Actions Interministérielles à la préfecture du Calvados, accompagnée de M. Éric LOBSTEIN ;
- M. Michaël REYNIER, chargé de mission Industrie au SGAR ;
- Mme Solange MOSSÉ, attachée au SGAR.

Étaient absents ou excusés :

- M. Philippe DURON, président du Conseil régional de Basse-Normandie, représenté par Mme Corinne FERET ;
- Mme Anne d'ORNANO, Présidente du Conseil Général du Calvados, représentée par M. Jean-Léonce DUPONT, vice-président ;
- M. Gérard BUREL, Président du Conseil Général de l'Orne ; représenté par Mme Christine ROIMIER ;
- M. Ambroise DUPONT, Sénateur du Calvados ;
- Mme Brigitte LE BRETHON, Députée-Maire de Caen ;
- M. Rodolphe THOMAS, Député-Maire d'Hérouville-Saint-Clair, représenté par Mme Valérie LEPELTIER, attachée parlementaire ;
- M. Yves BOISSEAU, Député du Calvados ;
- M. Jean-Pierre GODEFROY, Sénateur de la Manche ;
- M. Jean BIZET, Sénateur de la Manche ;
- M. Daniel GOULET, Sénateur de l'Orne ;
- M. Alain LAMBERT, Sénateur de l'Orne ;
- M. Yves DENIAUD, Député de l'Orne ;
- M. Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche, représenté par M. Jean-Claude LEMOINE, député ;
- M. Jean-Marc LEFRANC, Député du Calvados ;
- Mme Sylvia BASSOT, Député de l'Orne ;
- M. Michel COTTEN, Trésorier Payeur Général, représenté par M. Frédéric MARTIN ;
- M. CHAMPAGNAC, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, représenté par MM. LE GOFF (DDTEFP du Calvados), BEUAN (DDTEFP adjoint du Calvados), CHARRIER (DDTEFP de l'Orne), FAUVEL (DDTEFP adjoint de la Manche) ;
- M. Bernard OBLIN, Maire de Cormelles-le-Royal
- M. Daniel MORIN, Maire de Carpiquet, représenté par M. PRUD'HOMME ;
- M. François DIGARD, Maire de Saint-Lô ;
- M. Luc DUNCOMBE, Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, représenté par M. Jean-François LE QUERLER, Président de Synergia ;
- M. Christian BANSARD, Président de la communauté de communes de Bayeux Intercom, représenté par M. Laurent SIMON, Chargé de Mission Développement économique ;
- M. Michel COTTEN, Trésorier Payeur Général, représenté par M. Frédéric MARTIN ;
- M. CHAMPAGNAC, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, représenté par MM. LE GOFF (DDTEFP du Calvados), BEUAN (DDTEFP adjoint du Calvados), CHARRIER (DDTEFP de l'Orne), FAUVEL (DDTEFP adjoint de la Manche) ;
- M. Daniel EPRON, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ;

- M. Serge TURPIN, Président de la Chambre Régionale de Métiers, Président de la Chambre de Métiers du Calvados, représenté par M. G. HUARD ;
- M. Gérard BOUVIER, Président de la Chambre de Métiers de l'Orne ;
- M. Georges CORNIER Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Basse-Normandie, représenté par M. FOUCHER, Président de la CCI de Caen ;
- M. François CAUÇÉ, Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon ;
- M. Pierre LEVERRIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Flers Argentan, représenté par M. Bernard SAUVAGE, Assistant industrie ;
- M. Christian FOUGERAY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Auge, représenté par M. SCHIEB, vice-président ;
- M. Michel TANTOT, Directeur régional de la Banque de France, représenté par M. G. LESELLIER ;
- M. Alain KENDIRGI, Directeur de la SHEMA, représenté par MM. Philippe AUSSANT et David CANDRE ;
- M. Philippe DELAHAYE, Président de NORMANDIE DEVELOPPEMENT
- M. Bernard NIEL, Commissaire régional à l'Industrialisation, représenté par M. Arnaud CACQUEVEL ;
- M. Jean-Louis DESTANS, Président de l'EPF Normandie, représenté par M. J. BRIEL ;
- M. Michel LE GLAUNEC, Président de Orne-Développement, représenté par M. Jean-Yves. MASSON, Secrétaire général ;
- M. Patrick LEMETAIS, Délégué régional de l'ANVAR ;
- Mme Caroline FORTIER, Directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations ;
- M. Daniel JAMME, Secrétaire général de l'Union Régionale de la CFDT, représenté par Mme Marie Gisèle CHEVALIER et M. Jean-Pierre BRUNET ;
- M. Jean-Luc CHAUSSAVOINE, Président de l'Union régionale de la C.F.E-C.G.C, représenté par M. Jean-Pierre LANCHAS ;
- M. Pascal ALLIZARD, Président de Calvados Stratégie, représenté par M. D. CRESCENT ;
- M. Yves MOSSÉ, directeur général des services du conseil général du Calvados, représenté par M. Jean-François TROPRES, Responsable de la Mission de Développement Économique ;
- M. René CORNEC, directeur général des services du Conseil général de l'Orne ;
- M. Dominique LEVY-DRUON, Directeur général des services du Conseil général de la Manche ;
- M. Hugues CLEPKENS, Directeur général des services de l'Agglomération Caen la mer.
- M. Pierre BALMER, Président de Manche Expansion ;
- M. Paul VILLETTE, Président de la Chambre de Métiers de la Manche ;
- M. Michel BAILLEUL, Secrétaire général de l'Union régionale de F.O. ;
- M. Roger MARIE, Président de l'Union régionale de la CFTC ;
- M. Didier LAUGA, Directeur général des services du conseil régional de Basse-Normandie ;
- M. Olivier MOULIN, Directeur général adjoint des services du conseil régional de Basse-Normandie ;
- M. Éric TARDIEU, Directeur de l'Économie, de la Recherche et du Tourisme au Conseil régional de Basse-Normandie.



M. le Préfet ouvre la séance en rappelant que le comité de suivi est prévu par la convention et qu'il associe les parlementaires, les élus locaux, les représentants des salariés

et les organisations professionnelles, ainsi que les différents partenaires institutionnels, à l'évaluation des conditions de mise en œuvre du reclassement social des salariés, de la reconversion économique des sites et de la convention de redynamisation.

La présente réunion vise donc à faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire.

Il souligne que, depuis son arrivée, il a reçu le 14 octobre 2004 l'ensemble des services concernés par le suivi de ce dossier, puis réuni le Comité de pilotage des cofinanceurs de la convention le 13 janvier dernier.

A cette occasion, il a été décidé d'inviter le comité de suivi à se réunir pour faire le point de la mise en œuvre des différentes dispositions prévues par le plan social et la convention Moulinex, la dernière réunion de cette instance remontant au 19 mars 2003.

M. le Préfet souligne que la forte mobilisation suscitée par ce dossier est toujours présente, comme en témoigne sa rencontre qu'il a eue un peu plus tôt, à leur demande, avec les représentants syndicaux. Moulinex a constitué un drame pour la région, les départements et les villes concernés. 3250 salariés ont vu disparaître leur emploi.

Il estime que la convention de redynamisation, signée en 2002, révèle un travail de qualité de tous les partenaires.

Après avoir précisé que cent personnes, environ, demeuraient en difficulté, voire en grande difficulté, M. le Préfet signale que les préfets de département ont été chargés de suivre individuellement ces situations délicates. Peu subsistent dans l'Orne et dans la Manche ; leur nombre est beaucoup plus important dans le Calvados.

Concernant la redynamisation, M. le Préfet indique qu'à l'issue de trois années de mise en œuvre de la convention, la création de 4351 emplois est actuellement prévue à 3 ans, dont 1199 sont déjà créés. Un travail important a été réalisé. Les sociétés de reconversion ont travaillé, même si les résultats n'atteignent pas encore les objectifs fixés. Les outils mis à leur disposition vont être augmentés et diversifiés.

M. le Préfet propose d'entendre les différents exposés prévus à l'ordre du jour, puis d'en débattre librement, le comité de suivi étant un lieu d'information et d'échanges.

Le reclassement des anciens salariés

M. le Préfet donne la parole à M. DROUARD pour présenter les derniers chiffres du reclassement. M. DROUARD présente le tableau joint au dossier (cf. annexe 1). Sur les 2880 personnes constituant l'effectif de départ, 2562 ont trouvé une solution, soit sociale, soit emploi-formation. Pour l'ensemble de la région, le taux de reclassement s'élève à 89 %.

Pour faire suite à une demande exprimée par M. le préfet lors du Comité de pilotage du 13 janvier dernier, M. DROUARD a approfondi la connaissance des situations individuelles des 318 personnes toujours sans solution. Cette analyse, basée sur l'examen de chacun des dossiers, permet de relever un certain nombre de problématiques.

Ainsi, sur les 318 personnes restantes, 61 ont déclaré avoir déposé un dossier de préretraite « amiante » en cours d'instruction auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie. Actuellement, environ 900 dossiers ont été déposés et environ 700 sont déjà payés. Ce qui permet de déduire qu'environ 200 personnes sont en instance de percevoir une préretraite amiante et qu'elles demeurent, toutefois, dans les statistiques de l'ANPE.

150 autres personnes travaillent occasionnellement ou en mission d'intérim.

Enfin, subsistent 107 personnes qui n'ont aucune activité : 26 ont plus de 50 ans et sont en attente éventuelle d'une « solution amiante » ; 21 sont reconnues « travailleur handicapé », dont 9 avec un handicap moyen et 2 avec un handicap plus lourd ; 21 personnes sont accompagnées régulièrement par les services de l'ANPE et les partenaires ; 8 sont en situation de mise à niveau ou de formation.

9 personnes, âgées de 48 et 49 ans, se déclarent autonomes, voire refusent l'accompagnement qui leur est proposé. M. DROUARD souligne que cette position prélude généralement à un repli sur soi et laisse présager des risques d'exclusion à terme.

Enfin, 22 autres cas répondent à des situations plus diverses : intérim courts, recherche de quelques heures de ménage, RMI, échec des mises en relation avec les entreprises, abandon de projet de création d'entreprise, projet de reprise d'établissement agricole, problème de mobilité, de santé, abandon d'accompagnement... Ces personnes n'ont pas de possibilité d'accéder directement à un emploi. Leur suivi nécessite un travail partenarial et des regards croisés pour avoir une meilleure connaissance de leurs réelles difficultés.

Cet exposé introductif terminé, M. le préfet donne la parole à M. LE GOFF pour la Direction départementale du Travail et de l'Emploi du Calvados. Celui-ci rappelle que le Calvados représentait à peu près les 2/3 des effectifs à reclasser. La performance de reclassement peut paraître moins bonne que dans les deux autres départements, mais, comme indiqué par M. DROUARD, sur les 289 personnes restant sans solution dans le Calvados ; 54 ont déclaré avoir déposé un dossier amiante et 140 travaillent occasionnellement, même si ces emplois ne correspondent pas à ce qu'elles attendaient et ne sont pas les emplois durables mentionnés par le plan social. Ces personnes déclarent d'ailleurs aux ASSEDIC un nombre d'heures et de mois de travail significatif, et ne sont donc pas totalement sans solution.

Ces personnes étant rajoutées aux personnes déjà déclarées en solution emploi-formation, on atteint le chiffre de 963 et le département présenterait un taux de 95 % de solutions identifiées, se rapprochant ainsi des chiffres de l'Orne et de la Manche.

M. LE GOFF avance qu'une part du retard pris par le département du Calvados pourrait être expliquée par le niveau de qualification des personnes à reclasser, le niveau constaté à Alençon étant légèrement supérieur. En outre, cette qualification, de type métallurgique et industrielle, répondait davantage aux besoins du département de l'Orne. On constate, toutefois, que depuis un an, 152 solutions supplémentaires ont été trouvées dans le Calvados (105 solutions sociales, et 47 solutions emploi-formation), et que le taux de progression est important.

M. le Préfet, après avoir remercié M. LE GOFF pour ses commentaires, indique que sa préoccupation, aujourd'hui, est de trouver une solution au maximum de personnes. Il donne la parole aux membres du comité de suivi pour réagir sur ces éléments.

Mme LALIZEL tient à exprimer son désaccord sur les propos tenu par le DDTEFP du Calvados. Elle estime que les salariés ne sont pas responsables de leur situation et que celle-ci est imputable à la mauvaise gestion des patrons de Moulinex. Quant au dispositif amiante, s'il est favorable aux salariés, il a été obtenu dans la lutte. Elle rappelle que l'on parle de personnes qui tentent de survivre et font face à une situation difficile.

M. JUTAN intervient en rappelant que, lors d'une réunion tenue en juillet 2004, Mme STEPHAN, de l'ANPE du Calvados, avait estimé le potentiel des demandeurs

d'emplois Moulinex à 1000 personnes. Il demande à M. DROUARD de confirmer si ce chiffre est toujours d'actualité. Le Sydis ne contestera pas les chiffres de 318 personnes sans solution au sens du plan social. Mais il demande que l'ANPE précise le nombre de personnes ayant obtenu des CDD supérieurs à 6 mois, ou une formation longue qualifiante. Chaque salarié doit avoir une solution.

Pour en revenir au dispositif amiante, M. JUTAN souligne que 985 personnes se sont vu notifier leurs droits, dont 764 perçoivent leur indemnité. Ces chiffres représentent 35 % du dossier Moulinex. Il estime heureux que ces quelques 1000 personnes ne soient plus à reclasser, car gérer 1000 personnes de plus serait très difficile. Les personnes sans solution ont 45-50 ans, voire plus de 50 ans.

Il appelle à sortir d'une lecture subjective des chiffres et à regarder la réalité en face. A ce propos, il rappelle le Plan Égalité des Chances mis en place pour Moulinex, à l'initiative du Sydis : si on peut regretter que seuls 40 % de résultats positifs ont été obtenus, c'est cependant deux fois supérieur aux résultats obtenus dans un circuit normal. Le PEC a mobilisé l'AFPA, l'ANPE, la Direction du Travail et de l'Emploi, et un « sérieux coup de main » a été apporté pour sa mise en œuvre par la Ministre de la Parité, Mme AMELINE, qui avait reçu les syndicats sur ce projet.

M. JUTAN, ainsi qu'il en a déjà fait part à M. le Préfet lors de l'entrevue qui a précédé le comité de suivi, émet le souhait, au nom de son association APIC-MX qui compte 650 adhérents, que la réunion d'aujourd'hui soit le point de départ pour quelque chose de nouveau, notamment au moment où la prolongation de la convention de redynamisation a été actée.

Marie-Gisèle CHEVALIER prend la parole pour signaler qu'une association des anciens salariés Moulinex de Bayeux regroupe de son côté 231 adhérents. Elle évoque les permanences qui sont assurées et la détresse qui s'y exprime : personnes sans emploi, privées de protection sociale, en butte aux coupures d'eau et d'électricité.

Mme CHEVALIER ne conteste pas les chiffres de l'amiante, mais elle estime que les solutions identifiées, qui ne sont pas des CDI à temps plein, ne peuvent être considérées comme de vraies solutions. Elle en appelle aux maires présents et aux CCAS, qui ont une grande connaissance des toutes les difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les anciens salariés de Moulinex.

M. le Préfet ne souhaite pas que l'on se livre à une bataille de chiffres. On parle ici d'hommes et de femmes en difficulté. Mais il y a aussi des hommes et des femmes qui se sont engagés pour trouver des solutions. On ne peut pas leur reprocher de ne pas s'être suffisamment investis sur ce dossier. Les résultats obtenus l'ont été dans un contexte difficile, avec un chômage national de 10 %.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement du travail du Service Public de l'Emploi. Il convient, à ce stade, d'accentuer le travail social, en lien avec les CCAS, les Conseils généraux, afin de regarder plus largement la situation de chaque personne. Ce n'est pas un travail facile.

A la question « Y a-t-il 1000 personnes demandeuses d'emploi chez les anciens Moulinex ? », M. le Préfet répond qu'au sens du plan social, 318 personnes sont sans solution. Le travail d'analyse effectué par l'ANPE sur ces personnes l'a été à la demande du comité de pilotage. Il a été souhaité que toutes les personnes soient rencontrées individuellement afin de découvrir précisément ce qu'était leur situation réelle.

M. le Préfet souligne qu'il a eu à gérer le dossier de Métaleurop dans le Pas-de-Calais. Ce n'était pas un dossier facile. Les syndicats ont obtenu beaucoup de choses mais les salariés n'ont pas réussi à bénéficier de la pré-retraite amiante. Que les ex Moulinex en disposent est sûrement mérité, mais cela constitue un avantage qu'il ne faut pas négliger.

M. le Préfet donne la parole à M. BOVE sur le travail effectué.

M. BOVE expose qu'il n'y a jamais de solution satisfaisante dans ce genre de situation. A l'issue de tous les plans sociaux qu'il a eu à connaître, il est resté quelques dossiers plus difficiles à régler. 5 à 7% de personnes étaient déjà en situation difficile au sein de l'entreprise qui assurait ainsi une sorte de « responsabilité sociale ». Ces personnes étaient déjà très loin de l'emploi, et ce sont ces mêmes personnes que l'on retrouve aujourd'hui.

Figurer dans un fichier de l'ANPE ne signifie pas que l'on soit immédiatement disponible pour un retour à l'emploi. La situation est beaucoup plus complexe que cela. Sur les 3 000 personnes de Moulinex, le résultat obtenu peut être considéré comme relativement satisfaisant. Bien sûr, tant que resteront des personnes sans solution, on ne pourra pas être pleinement satisfait. La question qui se pose est : « que fait-on aujourd'hui pour ces 150 ou 180 personnes éloignées de l'emploi ».

Pour revenir sur le plan amiante, chaque dossier coûte un peu plus d'un million de francs. Le compte est vite fait pour 947 dossiers. Il convient d'ajouter à cela les 100 M€ du plan social et les 103 M€ de la convention de redynamisation. Il n'est pas possible de dire que l'on ne s'est pas occupé du dossier Moulinex.

M. BOVE, face aux protestations syndicales exprimées dans la salle, rappelle que sans l'implication forte sur le plan amiante d'un syndicaliste CGC, présent de la salle, et la sienne plus modeste, le résultat actuel n'aurait pu être atteint. Il estime que, sans prétendre que ce dispositif constitue un idéal, il n'en est pas moins vrai que recevoir 65 % de son dernier salaire net, à 50 ans, n'est « déjà pas si mal » dans le contexte difficile actuel.

Que fait-on des salariés restant à reclasser ? M. BOVE signale que cette question a été abordée très récemment avec M. Jean-Léonce DUPONT à l'occasion d'une commission d'évaluation. Il a été décidé, avec le Conseil Général du Calvados, les différents services de l'État concernés et en liaison avec la Région, qui a donné son accord de principe, d'avoir une action concrète pour traiter l'ensemble des 150 cas restants. Il n'y a donc pas d'abandon du dossier Moulinex, et cela après 3 ans révolus depuis le début du dispositif Moulinex.

M. JUTAN rappelle que les salariés Moulinex ont disposé de 1 100 € pour reclasser une personne, alors que ceux de Brandt avaient plus de 4 000 €. Les Moulinex n'ont pas été avantagés. 7 000 F pour reclasser une personne, c'est du jamais vu. M. BOVE tient à rectifier ce chiffre qui était de 7000 F provenant de la Direction du Travail, abondés de 2000 F émanant du Ministère Industrie. Le montant était donc de 9 000 F TTC.

M. le Préfet rappelle qu'il ne souhaite pas de bagarres de chiffres. Ce qui été entrepris l'a été par rapport au traumatisme subi et par rapport aux salariés qui ont perdu leur emploi. Beaucoup a déjà été fait, mais il reste en effet à faire, notamment vis-à-vis des femmes, puisque le groupe des personnes sans solution est constitué de 71 % de femmes et 29 % d'hommes.

Il estime que le travail effectué est plutôt satisfaisant par rapport à d'autres dossiers qu'il a eu à connaître. Il propose de retenir la proposition faite par le SYDIS et la CGT, lors de l'entrevue préalable, consistant à mettre en place un groupe de travail associant l'APIC-MX pour suivre les cas les plus difficiles subsistant. Ce suivi lui paraît devoir être fait par

département, chaque préfet de département s'étant engagé à revoir les cas restants. Y seront associés les services de l'ANPE, les DDASS, la COTOREP, les DDTEFP, les Conseils généraux, ainsi que les CCAS des villes concernées.

M. le Préfet demande à ce que toutes les personnes demeurant sans solution bénéficient d'un examen individuel de leur situation d'ici trois mois, et qu'un point soit fait à l'issue de cet examen personnalisé. Il convient de ne pas constituer un groupe trop important et de s'intéresser aux problèmes en dépassant la seule question de l'emploi.

Il note qu'il s'agirait là d'un dispositif, sans doute mérité et justifié, mais très exceptionnel par rapport à ce qui se fait par ailleurs. Depuis fin juillet 2003, échéance du dispositif exceptionnel de reclassement, c'est le SPER qui suit les ex salariés Moulinex. Il confirme que l'APIC-MX figurera dans ce groupe de travail.

Mme Chevalier souhaite que toutes les associations d'anciens salariés existantes soient associées : Bayeux, Falaise, Manche...

M. le Préfet exprime son accord à condition que le suivi soit fait par département, avec une ou deux personnes par association, et que les associations participent à tour de rôle lorsque seront concernés les sites qu'elles représentent.

Mme FERET indique que le Conseil Régional soutient cette proposition de travail par petit groupe au niveau départemental, et qu'elle interviendra en s'appuyant également sur sa compétence en matière de formation et sur des dispositifs concrets, notamment les « mille parcours » en direction des femmes. Tous les dispositifs existants seront mis à contribution. Mme FERET évoque le cas particulier des salariés protégés, dont les difficultés pour retrouver un emploi sont de nature un peu différente. Elle suggère que ce problème soit suivi spécifiquement, et affirme que la Région est d'accord pour participer, avec les autres collectivités, à tout dispositif qui sera mis en oeuvre. Elle rappelle à ce propos l'exemple de ce qui avait été mis en place par les grandes collectivités vis-à-vis des anciens salariés de la SMN.

M. DUPONT exprime l'accord total du Conseil général du Calvados pour participer à ce groupe de travail dans lequel tous les sites du Calvados doivent être représentés, compte tenu des situations très diverses rencontrées sur ces sites. Il souligne que le Conseil général a d'ores et déjà pris toute sa part au travail de suivi des personnes encore en difficulté dans le Calvados.

M. CAMUX rappelle que, quelque soit le résultat qui sera obtenu, et même le meilleur soit-il, le traumatisme ne disparaîtra pas. Il reste 20 personnes sans solution dans l'Orne. Elles sont toutes identifiées : 7 sont en attente d'une préretraite amiante, dont 4 sont éligibles en 2005 ; 7 travaillent régulièrement, bien que de manière précaire ; 6 restent sans aucune solution connue : 1 est en attente d'un agrément de famille d'accueil, 1 ne souhaite plus qu'on l'accompagne, 1 est en formation, alors qu'elle était très loin de l'emploi, 1 est prête à prendre un CES à la prochaine proposition qui lui sera faite. La cellule attachée à la préfecture, qui associe la DDASS, l'ANPE, la DDTEFP, le Conseil général, suit ces personnes. Et les reverra régulièrement.

Mme ROIMIER, parlant au nom du département de l'Orne et de la Communauté urbaine d'Alençon, confirme que les élus sont prêts à aller jusqu'au bout du processus de reclassement.

M. MEUNIER explique que les chiffres concernant la Manche sont basés sur les informations émanant des services du Conseil général et du SDASS. 9 personnes sans solution ont été recensées. Parmi elles, 3 travaillent régulièrement, bien que ne disposant

pas de CDI, 1 est en attente de la préretraite amiante, 1 bénéficie de l'Allocation Équivalence retraite. 1 personne a tendance à se replier sur elle-même et 3 autres sont coupées des dispositifs et se révèlent très difficiles à contacter. La cellule mise en place auprès de la préfecture va être ouverte à la DDTEFP et à la DDASS.

M. LEMOINE exprime l'accord du Conseil général de la Manche pour être partenaire du dispositif qui devrait se mettre en place. Il estime que les groupes de travail doivent agir par département, car les situations sont très différentes d'un département à l'autre, voire d'un site à l'autre. Les services sociaux du département et les services de l'État pourront constituer un groupe de travail efficace, en lien avec les associations de salariés.

M. le Préfet prend acte de l'acceptation de ce principe par les trois départements. Le Calvados a le travail le plus important à faire, et cela nécessite une mise en place rapide. Avec l'accord du Conseil Régional, qui vient de le recruter, M. BOVE se verra confier ce groupe de travail. Il pourra s'appuyer sur le Conseil général ainsi que sur le Secrétaire général de la préfecture du Calvados, adjoint direct du Préfet dans le département. De même, seront investis les autres services de l'État, notamment l'ANPE et la DDTEFP à qui il appartiendra de mettre en oeuvre tous les dispositifs existants et, notamment, les contrats prévus par le Plan de Cohésion Sociale qui vient d'être lancé. En outre, devront être associées la DDASS et la COTOREP.

Des points spécifiques seront ainsi faits sur l'agglomération caennaise, sur Falaise et Bayeux. Les CCAS des communes concernées pourront y prendre part avec l'accord des municipalités, et les associations des salariés du site visé seront appelées à y participer. M. le Préfet insiste sur la nécessité de ne pas alourdir à l'excès ces groupes de travail, et suggère à chaque association de n'y envoyer à chaque fois qu'une ou deux personnes. Par ailleurs, il rappelle la confidentialité qui s'impose dans ce type d'instances. Il émet le souhait que ce dispositif soit mis en place d'ici 3 mois et souligne, une nouvelle fois, que du travail a déjà été fait en ce sens depuis le Comité de pilotage du 13 janvier dernier.

Mme CHEVALIER souhaite appeler l'attention sur la situation particulière de certaines femmes, bénéficiaires de l'AER (Allocation Équivalence Retraite). Cette allocation chômage, qui représente aujourd'hui un certain avantage, constitue une source de difficultés pour l'avenir, notamment au moment de la retraite. En effet, les trimestres sont actuellement validés, mais non cotisés. Beaucoup de ces femmes n'auront pas les annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite correcte et souhaitent réintégrer le monde du travail. En ce sens l'AER ne saurait constituer une réelle solution.

Par ailleurs, Mme CHEVALIER demande à ce que toutes les associations participent à l'ensemble des réunions des groupes de travail, les zones d'influence étant croisées. Elle affirme que la confidentialité sera strictement respectée et que toutes les associations sont capables de travailler ensemble.

M. JUTAN expose qu'il existe des associations sur Bayeux, Falaise, Cormelles, et Saint-Lô. Rien que pour le Calvados, l'APIC-MX regroupe 650 adhérents, Bayeux environ 240 et Falaise 160 à 170. Ces associations totalisent donc plus de 1100 personnes. Il demande donc à M. BOVE d'organiser le fonctionnement du dispositif et se déclare ouvert à toutes les propositions et prêt à travailler avec les autres associations. Il informe en outre le comité que, pour sa part, l'APIC-MX prépare un questionnaire auprès des 650 personnes membre de l'association afin de connaître leur situation exacte, leurs perspectives, leurs difficultés et de savoir si elles sont suivies. Cela permettra de croiser toutes ces informations avec les fichiers de l'ANPE et de vérifier que toutes les situations ont bien été prises en compte.

M. le Préfet estime qu'il faut accorder une marge de manœuvre à M. BOVE. Ce n'est pas au cours du présent comité que vont se régler les questions organisationnelles. L'accord des élus et du Préfet est confirmé quant au principe de la représentation des associations de salariés au sein de ces instances. M. BOVE devra y veiller et cette participation devra être mesurée en nombre, pour plus d'efficacité, et équilibrée, afin que chacun puisse y figurer en fonction de sa représentativité.

M. MULLER souhaite que, par-delà les chiffres qui ont été avancés concernant les 318 personnes sans solution, puisse être fait un état des lieux des gisements de compétences existant parmi les personnes restant à reclasser. Cette approche révélerait nombre de personnes présentant des compétences en matière logistique, achats, production sanctionnées par un diplôme. Ces gens ne sont donc pas des « voyageurs sans bagage ». Mais se trouve posée ici la question du rôle et de la place des femmes dans la société d'aujourd'hui, ainsi que la place des hommes et des femmes de plus de 40 ans. Moulinex était le leader en France de l'électroménager, il occupait la 3^e place en Europe, la 5^e dans le monde. C'étaient 4,6 Milliards de francs de chiffre d'affaires en Basse-Normandie, 113 Millions de francs de taxe professionnelle reversés. Moulinex était également innovant, pour preuve SEB prospère avec les marques Moulinex rachetées. Il y avait donc des compétences dans ce groupe.

La problématique est de convaincre un chef d'entreprise d'étudier le CV d'un homme ou d'une femme de plus de 40 ans. M. MULLER demande à ce que soient mis autour d'une table les élus et les chefs d'entreprises pour envisager des solutions. Il est conscient que l'expérience de la SMN a quelque peu traumatisé certains élus, les difficultés ayant duré plusieurs années.

Aussi, il ne s'agirait pas de chercher des emplois sociaux, mais de partir des besoins de l'entreprise et des compétences disponibles, de compléter ces compétences d'une qualification adéquate. La personne serait formée pour son nouvel emploi et recrutée en tant que personne répondant aux besoins de l'entreprise, non pas en tant qu'ancien Moulinex licencié et à qui il faut trouver une solution. M. MULLER affirme qu'il y a peut-être une petite centaine de personnes difficiles à reclasser, mais c'est loin d'être le cas de tous.

M. FUDON ~~M. LANCHAS~~ demande si un compte rendu de cette réunion sera rédigé afin d'acter la mise en place des groupes de travail par département. M. le Préfet confirme qu'il y aura un compte-rendu. Il ajoute que cette décision sera également annoncée lors du point presse qui suivra la séance, de même que l'accord des élus sur la mise en place de ce dispositif.

M. FUDON ~~M. LANCHAS~~ expose qu'il a vécu l'expérience du reclassement des salariés d'ALCATEL CIT de Querqueville, il y a 5 ou 6 ans, qui avait donné lieu à la mise en place d'un comité de suivi sur l'agglomération cherbourgeoise pour s'occuper des personnels en grande difficulté. Y avaient été inclus les personnels protégés, qui rencontrent de gros problèmes de reclassement. Il souhaiterait que cette possibilité soit envisagée.

M. le Préfet rappelle que les petits groupes qui vont se mettre en place sont adaptés au suivi de la centaine de personnes qui rencontrent des difficultés autres que les seules difficultés d'emploi. Ce dispositif répond bien à besoin mais lui paraît devoir être rapproché de ce qu'il est envisagé de faire en matière de repérage des secteurs en difficulté et d'adaptation de l'offre à la demande.

M. le Préfet insiste pour que soient déclinées toutes les possibilités offertes par le Plan de Cohésion Sociale qui se met en place. Les DDTEFP devront utiliser au maximum les outils de ce plan. De même, pourront être activés tous les outils dont disposent les Conseils régionaux et généraux.

M. LETEURTRE intervient en tant que maire de Falaise et que médecin. Tout d'abord, ayant en mémoire un certain nombre de décès par suicide, il souhaite demander à M. BOVE combien de décès peuvent être reliés à la fermeture de Moulinex et au traumatisme qui en a découlé.

Par ailleurs, concernant la convention de redynamisation dont il va être question en seconde partie de réunion, M. LETEURTRE tient à préciser que jusqu'à la veille de sa signature en 2001, il n'était pas candidat pour signer cette convention qui lui apparaissait extrêmement spoliante pour Falaise et le Calvados dans son ensemble. Les pourcentages attribués au département sont insuffisants. 40 % des gens actuellement sans solution viennent du bassin de Falaise. Sont venus s'y ajouter les personnels d'Euromoteurs, eux-mêmes issus de Moulinex, et il conviendrait de voir de quelle manière on pourrait améliorer cette convention de redynamisation pour en tenir compte.

M. le Préfet donne la parole à M. BOVE qui indique qu'il a, pour sa part, eu connaissance de 5 personnes, 2 sur Saint-Lô et 3 sur Falaise. M. JUTAN indique qu'il détient un dossier relatif aux droits des victimes, dossier qui devrait donner lieu à une rencontre avec Mme GUEDJ. Le SYDIS et la CGT se sont portés partie civile pour obtenir justice sur la gestion des dirigeants de Moulinex.

M. JUTAN déclare qu'il y a des victimes du naufrage de Moulinex, des gens qui ont subi les malversations de leurs anciens dirigeants et qui ont porté atteinte à leur vie, et pour certains, se sont laissés mourir en cachant leur maladie et leur détresse à leurs collègues et à leur famille. Le dossier concerne six personnes. M. JUTAN remercie M. LETEURTRE de lui avoir donné l'occasion de parler de ces drames.

M. le Préfet souligne que le traumatisme a eu lieu et sera toujours présent. Il faut en prendre acte, mais cela ne doit pas empêcher d'aller de l'avant. Il propose donc de voir, au cours de la seconde partie de la réunion, ce qui a été fait dans le cadre de la convention de redynamisation pour tenter de remédier à la disparition de Moulinex en Basse-Normandie.

Le travail de revitalisation a avancé, de manière différente sur les divers sites, mais l'on doit bientôt parvenir à un avancement satisfaisant.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. LEPAON après avoir exprimé son accord avec tout ce qu'ont dit ses collègues syndicalistes, tient à ce que puisse être regardé de plus près le cas des militants, qui passent beaucoup de temps à s'occuper des autres, souvent au détriment de leur propre situation. Estimant que ce problème relève de la responsabilité directe du Préfet, il demande à ce que soit mise en place une cellule spécifique, dont le pilotage ne serait pas délégué mais assuré par le Préfet en personne.

M. le Préfet rappelle que la mise en place et le fonctionnement des petits groupes de travail qui viennent d'être décidés requièrent beaucoup de temps. Il considère qu'il lui revient d'assurer le suivi de tous les dispositifs qui seront mis en œuvre en faveur du reclassement des personnes restant sans solution, et il assurera ce suivi. Mais il rappelle qu'il a en charge l'administration de l'État et le développement d'une région qui compte 1,4 millions d'habitants, et que son emploi du temps ne lui permet pas, physiquement, d'assurer personnellement toutes ces réunions. Par contre, M. le Préfet s'engage à assurer le suivi de ce dossier, et qu'il l'assurera « avec son cœur » et non pas seulement d'un point de vue statistique.

Mme CHEVALIER demande si le Président DURON envisage de demander au Conseil régional de se porter également partie civile dans le dossier Moulinex. Elle considère que ce serait la moindre des choses.

Elle tient à signaler qu'à ses yeux les cellules de reclassement ont été un fiasco et un scandale. Très peu de gens ont eu des offres valables d'emploi. La plupart des personnes ayant retrouvé un emploi l'ont obtenu par elles-mêmes et non par l'intermédiaire des cellules de reclassement.

M. le Préfet, répondant à cette assertion, estime que, si on doit aujourd'hui envisager le travail qui reste à accomplir, on doit aussi regarder celui qui a déjà été accompli. Bien sûr, les cellules n'ont pas tout fait et certaines personnes s'en sont sorties seules, mais les résultats obtenus doivent amener à reconnaître le travail qui a été effectué. Il faut admettre que des femmes et des hommes ont travaillé et se sont dépensés pour aider les femmes et les hommes qui avaient perdu leur emploi. Ce sont aussi des travailleurs, qui doivent également être respectés.

Mme FERET, qui tient à excuser le Président DURON, retenu par d'autres engagements, le représente ici, en tant que vice-présidente chargée du dossier « emploi - reconversion industrielle ». Éluë depuis un an, elle indique s'être pleinement emparée du dossier Moulinex. Elle se fera le relais auprès du président DURON des différentes réunions auxquelles elle a participé, et notamment de celle du comité de suivi. Pour ce qui concerne le point particulier soulevé par Mme CHEVALIER, Mme FERET précise que la question ne s'est pas encore posée en ces termes, et qu'elle ignore si une collectivité peut se porter partie civile dans ce type d'affaires. Elle précise que le Président DURON sera informé de cette demande.

Pour ce qui concerne les salariés, Mme FERET indique que le Conseil régional traite de la situation particulière de ex salariés d'Euromoteurs, pour certains d'entre eux déjà ex salariés de Moulinex. Les collectivités et l'Etat sont présents sur ce dossier. Au-delà, se pose la question plus générale d'un droit au reclassement de tous les salariés licenciés, leur permettant d'avoir accès à un avenir sur la base des mêmes outils. Il convient de suivre au plus près ce qui se fait et ce qui peut être amélioré, et de mettre tous les efforts en commun, dans la durée, pour que des solutions voient le jour.

Monsieur le Préfet propose aux participants de passer à la seconde partie de la réunion, relative à la redynamisation des sites.

La redynamisation

La requalification et la réindustrialisation des sites

Pour la SHEMA, M. AUSSANT et M. CANDRE procèdent à une présentation de l'état d'avancement des travaux de requalification et de la réindustrialisation des anciens sites de Moulinex.

M. CANDRE présente, tout d'abord, les sites du Calvados :

➔ Sur Cormelles, 17 sociétés doivent s'installer sur le site. LETNA, qui est un logisticien, est déjà en place ; TECHNOMAG, dont les bâtiments ont été livrés fin 2004, est en pleine production, Normandie-Images est sur le site, de même que ART cuirs, Alliance 14, EC MSC. Les appels d'offres vont être lancés pour les travaux de Mondial Protection, l'Atelier Contact et VIPMTP, ainsi que pour B-PLAST, qui va occuper 6000 m² sur le site et prévoit de créer entre 50 et 100 emplois.

➔ Sur le site de Falaise, en pleine production, se sont installées la Société MF COSMESOAP et la Société VPI. Ces deux sociétés sont complémentaires, l'une produit des cosmétiques et de la parfumerie, la seconde, spécialisée en plasturgie, fabrique des coffrets

pour les parfums et savons. L'ancienne usine Moulinex de Falaise a été coupée en deux, COSMESOAP occupant 12 000 m² et VPI, 7 000 m².

➔ Sur le site de Bayeux, deux sociétés vont s'installer : APOR et MATIFAS, créées par M. Pierre ESNEE, à la tête de la Société FRIAL. Les travaux sont en cours. Un mur coupe-feu a été élevé, et la livraison de la première partie à MATIFAS a eu lieu une dizaine de jours plus tôt. L'entreprise a commencé à installer ses machines. Pour ce qui concerne APOR, la fin des travaux relevant de la SHEMA est prévue pour la fin mai. L'objectif de M. ESNEE est de créer 110 emplois sur 5 ans sur ce site.

Concernant le site d'Alençon, M. AUSSANT présente l'étendue de la requalification entreprise et à entreprendre. La problématique est différente de celle des sites du Calvados puisque le site d'Alençon devait, depuis deux ans, être délocalisé au nord de la ville. Il était, en effet, considéré par les responsables de l'entreprise comme non adapté à la production et un regroupement sur un autre lieu était donc prévu. Le site était donc sans entretien depuis deux ans, et se trouvait dans un état déplorable au moment du dépôt de bilan. Sur 9,4 hectares, 6,4 hectares étaient couverts par des bâtiments. Sur les 17 hectares totaux de l'emprise, 7 ont été rachetés par SEB.

Il s'agit d'un site extrêmement contraint, couvert par le Plan de prévention des risques d'inondation pour environ les 2/3 de son étendue. Le diagnostic relatif à la pollution a révélé de nouvelles contraintes, notamment dues au trichloréthylène. Ces contraintes imposent des précautions qui ont orienté le parti d'urbanisme qui a été retenu.

La Communauté Urbaine d'Alençon avait fixé trois objectifs prioritaires à la SHEMA :

- maintenir les entreprises encore présentes : ADIAMIX et ACTION Plastique ;
- permettre l'installation d'entreprises nouvelles et requalifier le site en tenant compte des fortes contraintes environnementales ;
- si possible, équilibrer le montage financier de l'opération.

Le site a été très anciennement industrialisé puisque, avant son rachat par Jean Mantelet en 1937, il comportait une usine de filature. En termes de patrimoine, certains éléments ont paru devoir être conservés : un bâtiment de la filature, qui pourrait être réhabilité à usage soit public soit tertiaire ; le pavillon d'entrée, qui était l'habitation de Jean Mantelet, et la maison du contremaître.

Le parti d'urbanisme retenu a tenu compte de la position du site par rapport au centre ville : une partie Est industrielle, qui comprend les deux entreprises encore présentes, et une partie Ouest orientée vers un usage de logements, hors d'atteinte de la zone de crue centennale fixée à la côte 135. Les logements seront construits sur pilotis.

Concernant la partie industrielle, ADIAMIX compte 39 emplois. Ancien sous-traitant de Moulinex en « découpe emboutissage », l'entreprise travaille pour SEB, mais est en cours de diversification vers l'automobile, et devrait s'agrandir sur le site. Pour ce qui est d'ACTION Plastique, la problématique est un peu différente. La plasturgie connaissant actuellement quelques difficultés, l'entreprise réfléchit à une concentration au nord d'Alençon, sur un autre site qu'elle occupe déjà. Dans cette hypothèse, les locaux qu'elle occupe actuellement pourraient être commercialisés.

Les grands bureaux donnant sur l'avenue Jean Mantelet présentant un dénivelé important entre les deux façades, il est envisagé une division du bâtiment en deux modules : des ateliers relais et artisanaux sur l'arrière pour 250 m², et le niveau haut serait réservé à des plateaux tertiaires.

A terme, le projet est de créer sur le site une centaine d'emplois supplémentaires par rapport aux soixante emplois déjà présents à travers ADIAMIX et ACTION Plastique.

Le programme de démolition a commencé. Il concerne 20 000 m² de bâtiments amiantés et 20 000 m² non couverts d'amiante. Du foncier sera à céder à l'issue de la démolition. L'ensemble des remblais issus de la démolition seront réutilisés sur place, en application du principe de développement durable, pour servir d'encaissement aux futures voiries à créer.

Du point de vue de l'environnement, le projet améliorera sensiblement la situation actuelle, tant en matière de ruissellement que d'espèces protégées.

Le planning prévoit :

- Les travaux de démolition : ils sont engagés depuis le début janvier et devront être terminés fin juillet ;
- Les aménagements, VRD et paysagement : ils devraient débuter en juin prochain et s'achever au 30 juin 2006 ;
- La construction : le dépôt de permis de construire de requalification de l'ensemble des bâtiments maintenus est prévu d'ici le mois d'avril 2005. Il y aura nécessité d'une mise aux normes environnementales pour ADIAMIX et ACTION Plastique. Les travaux devraient s'achever en juin 2006 pour ACTION Plastiques et sans doute un peu avant pour ADIAMIX. La partie la plus importante des travaux concernera davantage les grands bureaux que la partie industrielle.

Mme ROIMIER explique que la ville et la Communauté urbaine d'Alençon ont fait un choix d'avenir, conciliant le maintien des entreprises en place, la création de nouveaux emplois par l'installation de nouvelles entreprises, et les contraintes liées au site. En lien avec l'association des anciens salariés, une réflexion est menée pour déterminer ce qui, sur ce site ancien, doit relever d'une mémoire collective, partagée par tous, et ce qui doit être remis à disposition des nouvelles générations. Elle espère qu'un accord pourra se faire sur le projet proposé.

M. DUPONT tient à rendre hommage à l'énorme travail réalisé par l'ensemble des intervenants, et dont il peut témoigner. La difficulté réside dans le décalage existant entre les 1199 emplois déjà créés et les 4351 emplois prévus. En termes de création de richesse (revenus distribués, richesse fiscale créée), on est toujours loin du compte. Il est frappant de constater qu'un seul site se trouve aujourd'hui sans aucune création d'emploi : il s'agit du site de Bayeux.

Il convient de s'interroger sur les raisons de cette situation : le bâtiment était reconnu comme étant de qualité, les aménagements nécessaires ont été réalisés, des mesures considérables ont été prises collectivement, une campagne de prospection des nouveaux projets d'entreprises au niveau national et européen a été financée et menée, l'activation de l'ensemble des acteurs locaux, régionaux et interrégionaux a été exemplaire. Malgré tous ces éléments, le résultat est toujours de « zéro création d'emploi ».

Le seul projet existant est endogène, puisque porté par une entreprise locale. Cela viendrait-il d'une moindre compétence des Bayeusains ? M. DUPONT estime, pour sa part, que Bayeux n'est pas traité de la même manière que les autres, et se trouve en situation de concurrence territoriale déloyale, parce qu'un certain nombre de règles, de normes et d'aides s'appliquent à certains endroits et ne sont pas applicables à d'autres.

Aucun projet n'a abouti, en dépit de l'énorme effort de prospection consenti et il n'est pas étonnant que le seul projet existant soit un projet agroalimentaire et non un projet

industriel, car dans ce domaine Bayeux joue à armes égales avec les autres territoires, contrairement au secteur industriel traditionnel. Cet état de fait peut rassurer quant à la capacité de Bayeux à susciter des projets.

M. DUPONT tient donc à demander à M. le Préfet deux choses :

► premièrement, d'avoir la ferme intention, lors de la redéfinition des zonages, d'arrêter cette injustice qui pénalise gravement Bayeux. M. DUPONT déclare que cela fait 20 ans que cela dure et, qu'au vu des catastrophes accumulées, cela suffit. Il tient à rappeler qu'un emploi aidé en zone PAT équivaut à 70 000 F (10 000 €), contre aucune aide hors zone PAT. Pour un site industriel qui employait 500 personnes, où seule une activité industrielle peut compenser la perte, on ne peut trouver, et c'est logique, un seul industriel prêt à créer 100 emplois et qui acceptera de se passer d'une aide de 6 à 7 MF, soit 1 M€.

M. DUPONT dénonce une situation qu'il qualifie d'inique. En effet, s'il estime compréhensible d'aider, de façon temporaire, un territoire en souffrance, il lui apparaît incompréhensible que, révision après révision, on perdure dans une situation qui ne correspond plus à l'évolution d'un territoire par rapport à ses voisins. Ainsi, il était tout à fait justifié de soutenir l'agglomération caennaise lors de la fermeture de la SMN, mais 20 ans après, la situation est différente. Il y a donc nécessité absolue à mettre fin à ce système de concurrence territoriale déloyale.

► deuxièmement, partant de cette analyse, M. DUPONT considère que le système d'aides existant devrait évoluer, et ne plus être axé sur un dispositif purement industriel. A l'heure actuelle, seuls les emplois industriels sont aidés. Dans la situation de concurrence déloyale où se trouve Bayeux, pendant encore au moins deux ans, il n'est pas possible pour ce territoire d'envisager de développement hors de l'agroalimentaire et du tertiaire. Il demande à ce qu'une réflexion soit menée sur le développement économique à venir, qui tend vers une société de tertiarisation, afin que le système d'aides puisse être adapté sur un territoire et à ce que peut être son développement économique.

M. DUPONT expose que nos territoires seront touchés, demain, par une « détertiarisation » et qu'il y a un réel effort culturel à consentir. Bayeux vit déjà cette situation, du fait du départ d'une grande entreprise tertiaire. Celle-ci avait un important back office et, ce dernier tombant par rapport au front office, Bayeux est également touché sur ce type d'emplois. Dans les 10 à 20 ans qui viennent, M. DUPONT est convaincu que plusieurs sites auront à traiter d'une détertiarisation, notamment dans la grande distribution. Il convient donc, dès maintenant, de réfléchir à un système d'aides sur un territoire par rapport aux projets qui peuvent s'y installer et sans exclusive, quel que soit le secteur d'activités dans lequel ils s'inscrivent. Il faut aider à la création globale de richesse et d'emplois.

M. DUPONT insiste sur ces deux points de réflexion, qu'il retire de l'expérience douloureuse de la fermeture de Moulinex. Expérience douloureuse pour les salariés, pour l'image des territoires concernés, pour les capacités financières de ces territoires. Car la perte brutale de 20 à 30 % de taxe professionnelle rend très difficile la mobilisation des ressources pour réinvestir, et se repositionner sur les secteurs porteurs d'emplois et de richesse.

M. le Préfet demande qu'on lui précise ce qui se passe concrètement sur le site de Bayeux. Deux entreprises, MATIFAS et APOR, doivent s'y installer, et il souhaiterait savoir ce qu'il en est. Une perspective de 140 emplois est annoncée. Est-elle confirmée ?

M. GOMONT, en réponse à cette interrogation, tient à tempérer l'optimisme de la SHEMA. Pour MATIFAS, les machines ne sont pas encore dans le site, et il y aura sans

doute du retard car l'entreprise attend un décret qui donnerait un peu plus de moyens financiers aux hôpitaux, qui constituent sa principale clientèle.

Concernant la Société nouvelle des Produits de la Mer ou APOR, il y aura un démarrage sur l'année 2005, avec une prévision de créations d'emplois de l'ordre de celle indiquée.

M. GOMONT indique que, si Bayeux a beaucoup souffert de la concurrence territoriale dénoncée par M. DUPONT, la ville a pourtant joué le jeu pour ne pas déstabiliser un territoire par rapport à un autre. C'est ainsi qu'il souhaite mentionner l'entreprise B-PLAST, qui va s'installer sur Cormelles-le-Royal et qui avait contacté le site de Bayeux. Par correction, et pour ne pas entrer en concurrence avec Vire, qui a ses propres difficultés, Bayeux n'a pas souhaité voir cette entreprise arriver sur son site.

Par contre, M. GOMONT tient à sensibiliser les membres du comité sur le fait que les solutions concernant Bayeux sont des solutions endogènes. Les sociétés de conversion, SOFIREM pour Bayeux, n'ont pas obtenu de grands résultats sur le territoire, ce qui est inquiétant après trois ans. Par ailleurs, il se déclare très inquiet sur le devenir la société PIERCAN, implantée sur le territoire intercommunal, qui prévoit la création d'une trentaine d'emplois sur un bassin d'emploi de Caen – Falaise - Bayeux. M. GOMONT ne voudrait pas que l'on déshabille à nouveau le bassin d'emploi de Bayeux, puisqu'il s'agit d'un projet dont on n'entend plus beaucoup parler sur le territoire de l'intercommunalité.

M. le Préfet tient, à ce stade, à rappeler que, lors du dépôt de bilan de Moulinex, l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et les communes ont été appelés à la rescousse. Il n'y a pas un « coupable » qui s'appellerait l'État et à qui tous les autres pourraient faire des reproches. Tout le monde a été interpellé au même titre, et il y a une responsabilité collective de la mise en œuvre de la convention et de la DSP. S'il y a eu des réussites ou des échecs, nous en sommes responsables ensemble et collectivement.

Par ailleurs, M. le Préfet rappelle que notre économie est une économie de marché, où existe une liberté d'entreprendre. Les pouvoirs publics peuvent encourager des entreprises à s'implanter, mais le Préfet n'a pas le pouvoir de forcer une entreprise à s'implanter à Vire, Bayeux ou Alençon. Un préfet peut seulement inciter, encourager avec l'aide des partenaires, à travers la convention qui a été signée. Il s'agit, là aussi, d'une responsabilité partagée.

Enfin, si la question des zonages est une réalité, chacun sait également qu'il n'est pas dans le pouvoir du Préfet de fixer ou de modifier ces zonages. Ils ont été fixés au plan national, après des discussions complexes et en application de critères, aussi objectifs que possible, retenus pour chaque territoire. Ce système de zonages arrive à son terme et devrait être remplacé par un système d'aides ciblées vers certains secteurs spécifiques et innovants. La définition de ce nouveau système fera l'objet d'un débat national auquel prendront part les élus ici présents.

Le Préfet fera son possible pour appuyer tous les efforts qui sont envisageables, dans le cadre existant et les moyens mobilisables.

M. DUPONT estime ne pas avoir mis en cause, par ses propos, la responsabilité du Préfet sur les conditions existantes, ni avoir dénoncé un échec. Toutefois, il insiste sur le fait que les règles ne sont pas actuellement les mêmes pour tous et que la concurrence des territoires en est donc faussée. Or, l'action de l'État a été déterminante dans la réalisation des zonages et dans la reconduction de la situation. Il suffit pour s'en convaincre de regarder le découpage extrêmement « accidenté » autour de l'agglomération caennaise. Il paraît évident que seules des décisions locales ont abouti à cette situation. M. DUPONT déclare

que lorsque la question avait été soulevée à l'époque, il s'était vu opposer les zonages FEDER, sous entendant qu'il n'était pas possible de bénéficier des deux. L'administration déconcentrée a incontestablement une influence dans la réalisation des zonages.

Par ailleurs, M. DUPONT tient à ajouter à sa précédente intervention un troisième sujet, sur lequel il estime depuis longtemps ne pas être compris ni entendu par les différents responsables des administrations de l'État concernées. Il s'agit de la création d'un bassin d'emploi autonome sur Bayeux. En effet, lorsqu'une entreprise bouge d'un endroit à un autre du bassin de Caen – Falaise – Bayeux, il n'y a pas de problème sur l'ensemble du bassin, mais localement la situation est totalement différente.

M. DUPONT souhaiterait qu'on lui explique pourquoi il y a un bassin d'emploi sur Avranches ou sur Mortagne-au-Perche, et pourquoi il n'y a pas de bassin d'emploi reconnu sur le Bessin et quels sont les critères objectifs sur lesquels se base le refus opposé jusqu'à ce jour, alors que les références de population existent. Cette situation empêche l'existence de statistiques permettant de démontrer qu'il y a des problèmes spécifiques sur telle ou telle zone. Ainsi, que ce soit dans le domaine scolaire, dans le domaine de la création d'entreprises ou le domaine de la santé, Bayeux faisant partie du même bassin que Caen, on considère que si le problème est résolu sur l'agglomération, il est résolu sur l'ensemble du bassin.

Cette situation n'est pas acceptable et M. DUPONT demande une nouvelle fois la création d'un bassin d'emploi spécifique au Bessin et à Bayeux. A cette demande ont toujours été opposées des réponses telles que « l'INSEE ne peut pas » ou « Cela relève d'une décision interministérielle ». Dans cette hypothèse, M. DUPONT demande que soit prise cette décision interministérielle.

M. le Préfet comprend bien les motifs de cette revendication, mais il estime que la réunion d'aujourd'hui ne peut apporter des réponses à tous ces sujets.

Toutefois, il note que la création d'un bassin d'emploi est une question statistique et que ce n'est pas la création d'un bassin d'emploi qui entraînera des créations et des implantations d'entreprises sur Bayeux. Cela relève d'autres paramètres, et M. le préfet confirme que les services de l'État seront aux côtés de la ville et de l'intercommunalité de Bayeux pour donner le maximum d'efficacité à la convention Moulinex ou à d'autres dispositifs.

M. le Préfet souhaite aujourd'hui que Bayeux s'inscrive de façon dynamique dans le processus de création d'une maison de l'emploi, pour laquelle une candidature a d'ailleurs été déposée, et qu'aboutisse la signature d'une charte de cohésion sociale. Cela lui paraît être un outil efficace pour optimiser les réponses à des problèmes d'emploi.

Des entreprises vont s'installer, les services de l'État seront présents pour appuyer cet effort. Sa récente visite de Bayeux lui a donné le sentiment que l'esprit d'entreprise s'y exprimait et que le dynamisme existait, aussi tient-il à confirmer que tout sera mis en œuvre pour le soutenir.

M. Jean-Yves COUSIN ne souhaite pas prolonger le débat, mais se déclare préoccupé par les conséquences du dossier Moulinex pour sa circonscription. Il souhaite qu'une règle du jeu soit respectée concernant les implantations d'entreprises. Ainsi, il avait été convenu qu'il n'y aurait pas de transferts d'entreprises d'un secteur géographique du département à un autre.

Par ailleurs, quelques mois avant le drame Moulinex, le secteur de Vire a connu le drame de Valeo, qui n'a pas été compris et traité comme il convient. Ainsi, le territoire de

Vire n'a pas été retenu dans le découpage. Et si l'on doit parler de concurrence territoriale déloyale, le drame de Valeo doit être intégré afin que certains projets ne se promènent pas dans le département, ainsi que M. GOMONT l'a fait remarquer.

M. le Préfet souhaite que l'on n'entre pas plus avant dans le débat entre territoires, même si le problème existe. Il faut jouer la carte de la solidarité et tous les partenaires sont collectivement responsables de la conduite à bonne fin de la convention Moulinex. Il souligne que cette responsabilité s'impose à l'égard des salariés, chez qui le traumatisme est toujours bien présent, et l'heure ne lui semble pas devoir être à une rivalité entre territoires.

M. BRUNET tient à s'exprimer sur la situation des ex salariés de Valeo. Plus d'une centaine d'entre eux sont restés sans reclassement, et une partie de ceux qui ont été reclassés l'ont été chez B-PLAST qui a un projet de développement à Cormelles. Il lui paraît donc essentiel que le problème de Valeo soit pris en considération, car nombre de personnes sont encore sans solution ou dans la précarité, et ce depuis plus longtemps que les ex salariés de Moulinex.

M. le Préfet reconnaît que le traumatisme Moulinex, même s'il est considérable puisque ayant touché 3000 personnes, n'est pas le seul à être intervenu. Tous les dossiers sont douloureux et il convient de faire le maximum dans tous les cas.

M. le Préfet propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

Exécution financière de la convention de redynamisation.

M. MARTIN présente le bilan de l'exécution financière de la convention. Il rappelle que la convention, signée le 1^{er} février 2002, portait sur 104 millions d'euros mobilisables, initialement, sur trois ans pour l'ensemble des co-financeurs, dont 30,5 pour l'État, 30,5 pour la Région, 36 M€ pour les collectivités concernées (Conseils généraux, intercommunalités et communes) et une mobilisation du FEDER à hauteur de 7,5 M€.

En y ajoutant un certain nombre de dotations complémentaires, notamment l'intervention accrue du FEDER, intervenues dans la mise en œuvre de la convention, on aboutit à un montant de 120 M€, qui ont été programmés à hauteur de 68 % sur trois ans.

Si l'on rapporte cette exécution au montant des dotations initiales, l'on parvient à un taux de 78 % de programmation.

L'enveloppe de l'État a été programmée à hauteur de 68 %, lors de comités qui ont validé la programmation de dossiers portant sur un volume de 160 M€, si l'on intègre l'effort contributif des entreprises en termes d'autofinancement. Il s'agit d'un effort financier non négligeable dans la conjoncture internationale, nationale et régionale qui a été la nôtre.

Le total mandaté est de l'ordre de 50 %, et M. MARTIN tient à mobiliser l'ensemble des co-financeurs et des opérateurs sur la nécessité de faire remonter rapidement l'ensemble des justificatifs permettant d'effectuer les paiements afin d'obtenir une sortie de convention la plus nette possible.

Le solde disponible est de 38 M€ (dont environ 10 M€ pour la part État) qui, dans le cadre de l'avenant qui va être conclu, devraient pouvoir être programmés au terme des quatre ans d'application de la convention.

Concernant le dispositif de reconversion mis en œuvre par la convention, destiné à recréer 3600 emplois sur 3 ans, il s'appuie, tout d'abord, sur l'intervention des deux sociétés de reconversion :

- SOFIREM Conseil pour les zones de Caen-Bayeux, Falaise, Saint-Lô, avec un objectif de création de 2300 emplois, avec à ce jour 1905 emplois prévus sur 3 ans, soit 79 % de l'objectif de création ;
- GERIS Consultants pour les zones d'Alençon-Argentan et Flers, avec l'objectif de créer 1300 emplois, avec à ce jour 559 emplois prévus sur 3 ans, soit 48,5 % de l'objectif de création.

Leur intervention revêt la forme de conseils et d'aides au montage de projets d'entreprises créateurs d'emplois sur les bassins touchés par la fermeture de Moulinex.

Le second volet de ce dispositif repose sur l'instrument financier incitatif constitué par la sur-garantie SOFARIS. Devrait pouvoir s'y ajouter bientôt un dispositif de prêts participatifs basé sur le redéploiement d'une partie des crédits alloués à la garantie SOFARIS.

En termes de bilan, 4 351 emplois ont été programmés sur l'aire de reconversion Moulinex, et, au titre de la DSP, les sociétés de conversion ont apporté leur soutien en ingénierie ou garantie à 2464 emplois programmés sur 3 ans, soit 68 % de l'objectif global. Les dispositifs d'aides publiques ont soutenu 1079 emplois. La réindustrialisation des sites Moulinex et l'implantation de nouvelles entreprises sur les zones d'activités ont permis de programmer 808 emplois à 3 ans.

Action des sociétés de conversion

M. FIX présente l'action de la société SOFIREM Conseil. Il rappelle le contexte d'intervention et la nature de la mission confiée à sa société : favoriser la création de 2300 emplois durables, apporter une expertise technique et financière aux entreprises, leur faciliter l'accès aux ressources financières. Cette intervention porte sur les bassins de vie de Bayeux, Caen et Falaise, dans le Calvados, et Saint-Lô dans la Manche.

En ce qui concerne les moyens mis en œuvre, M. FIX indique qu'une agence a été implantée localement, comportant un directeur régional, deux chargés d'affaires et une assistante. SOFIREM dispose de la garantie BDPME – SOFARIS et mobilise les aides existantes.

En termes d'actions engagées, la société SOFIREM a conduit des actions de prospection, endogène et exogène (France et étranger). Elle a mis en place 2 groupes de travail à Saint-Lô et à Bayeux, et elle assure une animation économique par l'organisation de réunions d'information pour les dirigeants d'entreprises.

L'accompagnement des entreprises consiste en une expertise financière, une orientation et une mise en relation avec des partenaires et une assistance dans la démarche projet.

Les résultats de cette intervention, au 31 décembre 2004, portent sur 256 projets détectés, 65 dossiers acceptés en Comité d'agrément, 1823 emplois programmés à 3 ans pour 94 M€ d'investissement et 41 M€ de financements prévus, soit une moyenne de 633 000 € par projet.

M. BRIAND présente l'intervention de la société GERIS Consultants sur l'Orne, dont l'objectif est de recréer 1300 emplois. Au 15 janvier 2005, GERIS a instruit 191 dossiers, dont 53 ont été présentés pour 689 emplois, et 45 ont été agréés pour 559 emplois.

52 dossiers sont en cours d'étude, représentant 201 emplois. 65 dossiers ont été classés sans suite ou rejetés pour 846 emplois. 27 dossiers ont été financés avec une garantie SOFARIS et 255 emplois ont été effectivement créés à la fin janvier 2005.

Les types de projets instruits se répartissent en projets de développement pour 58 %, créations pour 25 %, reprise et développement pour 13 %, les délocalisations et le maintien-développement représentant chacun 2 %.

Les projets présentés concernent, en pourcentage d'emplois, Alençon pour 45 %, Argentan pour 35 % et Flers pour 20 %. Les projets à l'étude offrent une répartition modifiée en faveur d'Argentan, sans doute du fait du contrat de site actuellement mis en œuvre. Ainsi, Alençon représente 44 %, Argentan 42 % et Flers 14 % des projets de création d'emploi.

Les projets abandonnés recouvrent des situations différentes : 50 % d'entre eux ont été arrêtés, 29 % étaient hors convention, 9 % ont indiqué leur manque d'intérêt pour la garantie SOFARIS, 9 % ont été refusés...

En terme d'intervention de la sur garantie SOFARIS, 77 % des dossiers agréés l'ont obtenue et 15 % sont en attente. Le montant total des investissements des projets agréés et « sofarisés » est de 23 M€ et leur montant total de financements prévisionnels est de 16,5 M€.

Le montant total des financements présentés à la garantie SOFARIS est de 8,7 M€ soit 53 % des financements prévisionnels globaux. Le montant du risque SOFARIS est de 4,8 M€.

M. le Préfet précise que des démarches ont été entreprises auprès du Ministère des Finances pour que puisse être ajouté aux outils déjà disponibles un dispositif de prêts participatifs, qui pourraient s'avérer très incitatifs dans certains dossiers.

M. le Préfet tient à insister sur l'aide qui peut être apportée par le Service Public de l'emploi pour la mise en adéquation des projets de création d'emplois et des personnes à reclasser. Il rappelle que les sous-préfets sont également à la disposition des partenaires pour appuyer le montage de dossiers et encourage la signature de conventions avec le SPE pour des créations d'emplois importantes.

M. le Préfet, devant s'absenter quelques instants pour s'adresser aux journalistes, confie la direction de la réunion à M. GUTTON.

M. CACQUEVEL présente un point d'étape sur les créations d'emplois. Tout d'abord, il rappelle quels étaient les effectifs de départ des salariés des sites Moulinex concernés par la fermeture en septembre 2001 :

- 1270 pour Cormelles le Royal,
- 997 pour Alençon,
- 434 pour Bayeux,
- 426 pour Saint-Lô
- 304 pour Falaise.

La création d'emplois se comptabilise selon trois types de sources : les entreprises sur les sites (anciens sites réhabilités, nouvelles zones d'activités, nouveaux bâtiments), les entreprises soutenues par les sociétés de conversion (par territoire et en termes d'emplois créés ou prévus) et les emplois soutenus par les autres aides (PAT, Avances remboursables, PRCE...).

Ainsi, un bref historique de la répartition des emplois soutenus dans le cadre de la convention par type d'intervention permet de constater une baisse progressive du pourcentage des créations sur les sites au profit des autres aides et de l'action des sociétés de conversion. Au 15 février sur un total de 4 351 emplois prévus, les sites représentent 19 %, soit 808 emplois, les autres aides 25 %, soit 1079 emplois, et les sociétés de conversion 56 %, soit 2464 emplois.

En proportion des emplois prévus, les emplois déjà créés représentent 27,5 %, répartis de la manière suivante :

- Sites : 808 prévus dont 473 créés, soit 58,5 %
- Autres aides : 1079 prévus dont 521 créés, soit 48,2 %
- Sociétés de conversion : 2464 prévus dont 577 créés, soit 23,4 %.

M. CACQUEVEL poursuit son exposé par une présentation de la répartition des emplois soutenus par bassin :

- Zone de reconversion Caen, Bayeux, Falaise et Saint-Lô :
 - Sites : 17 %
 - Autres aides : 20 %
 - Société de conversion : 63 %
- Zone de reconversion d'Alençon, Argentan et Flers :
 - Sites : 22 %
 - Autres aides : 36 %
 - Société de conversion : 42 %

Il termine en citant quelques noms d'entreprises soutenues dans le cadre de la convention Moulinex : ADIAMIX, COSMESOAP, MATIFAS, VPI, VITRAGLASS, au titre des sites, VERRERIES DE L'ORNE, TECHNOV, LEGALLAIS-BOUCHARD, CRIMO, LABORATOIRE GILBERT, au titre des autres aides, SOFTWAY, YACHT INDUSTRIE, ALENÇON PLASTIC, DALBE, PROFORM, ACM, LETNA, au titre des sociétés de conversion.

M. FIX tient à apporter une précision permettant d'expliquer les raisons de l'importante différence entre les emplois programmés et les emplois créés. Ainsi, s'il est normal que, sur une mission qui dure trois ans, le total des emplois prévus soit comparable à l'objectif de créations, il est logiquement impossible d'atteindre cet objectif en ce qui concerne les emplois effectivement concrétisés. Au terme d'un calcul, il apparaît que si l'on accompagne 1000 emplois, on ne peut parvenir qu'au tiers en termes de concrétisations, soit 330 emplois créés, 50 % dans le meilleur des cas. En effet, une fois la décision prise, il faut boucler le plan de financement, obtenir toutes les autorisations administratives, construire et investir, puis viennent le démarrage et la montée en charge progressifs, ce qui explique le décalage de trois ans entre programmation et création.

M. GUTTON souligne que les dossiers remis aux participants comportent toutes les informations relatives aux projets accompagnés, avec la répartition des emplois attendus et créés.

M. LEPAON demande une précision sur les emplois transférés et les emplois créés par LETNA. M. GUTTON souligne que sont, normalement, décomposés les chiffres concernant les emplois créés et ceux qui sont transférés.

M. FIX indique que LETNA, lorsqu'elle a été accompagnée par SOFIREM, comptait 10 emplois. Elle a créé 12 emplois complémentaires, et compte donc aujourd'hui 22 emplois. Sachant que le programme prévoyait la création de 22 emplois complémentaires, on devrait donc parvenir à 34 emplois en fin de programme.

M. LEPAON ne s'estimant pas totalement satisfait par la réponse, M. GUTTON lui indique que M. FIX est à sa disposition pour la lui expliciter.

M. GUTTON souhaite évoquer l'avenant à la convention Moulinex. La convention se termine en février 2005. Il a été décidé, il y a quelques mois, de la prolonger afin de mobiliser la totalité des financements qui restaient disponibles et donner, ainsi, aux projets en cours plus de temps pour aboutir.

Ainsi, M. GUTTON indique que, à côté de l'accompagnement du suivi des personnes en difficulté, spécialement en ce qui concerne les orientations qui ont été discutées au cours de cette réunion, les collectivités, l'État et l'Europe continueront de soutenir et d'accompagner les projets de développement économique qui ont déjà été identifiés sur les territoires, et qui permettront les créations d'emplois attendues.

En outre, ainsi que l'a évoqué M. le préfet au cours de la réunion, le travail est en cours avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour adapter l'outil de sur-garantie SOFARIS et mettre en place des prêts participatifs, afin d'être plus efficace dans l'action vis-à-vis des entreprises et de mobiliser les crédits non utilisés sur la sur-garantie du fait des règles applicables.

M. le Préfet reprend la présidence de la réunion.

M. le Préfet tient à rappeler les dispositions de suivi des personnes en difficulté qui ont été actées au cours du présent comité de suivi par la mise en place de groupes de travail départementaux, associant les représentants des ex salariés de Moulinex.

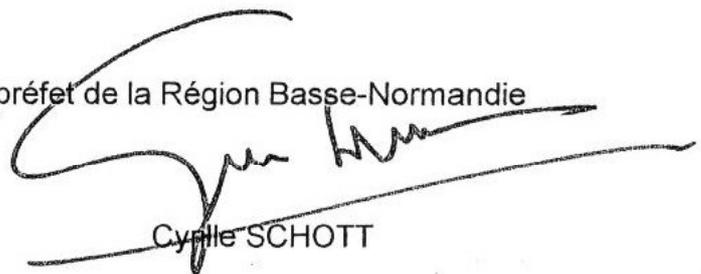
Dans le cadre de la prolongation de la convention de redynamisation, il souligne que pour les sociétés de reconversions un premier cap a été franchi avec l'ouverture de leur action vers les entreprises de moyenne dimension ; un second pas devrait être fait avec l'obtention des prêts participatifs, en discussion au plan national.

En conclusion, M. le Préfet tient à redire que beaucoup de travail a été fait, et que l'on ne peut le nier sans travestir la vérité. Il reste un bout de chemin à parcourir, et sûrement pas le plus facile pour le reclassement des salariés, puisqu'il concerne des personnels, surtout des femmes, qui sont dans des situations difficiles. Il espère que l'engagement des uns et des autres permettra de parvenir au plus près possible de l'objectif que chacun s'était fixé.

Il indique qu'un premier bilan du dispositif de suivi acté aujourd'hui devrait pouvoir être fait au mois de juin, au cours d'une réunion rassemblant les syndicats de salariés, les services de l'État, du Conseil régional et des Conseils généraux.

Après avoir remercié les membres du comité pour leur participation active, M. le Préfet lève la séance.

Le préfet de la Région Basse-Normandie



Cyril SCHOTT